



## Commission des dynamiques territoriales

### 74510 - Espaces naturels

#### **Proposition d'un programme d'actions 2017 sur les Espaces Naturels Sensibles (E.N.S) du Département du Bas-Rhin**

#### **Rapport n° CP/2017/177**

#### **Service gestionnaire :**

L440 - Service Agriculture, espaces ruraux et naturels

#### Résumé :

Depuis la loi 85-729 du 18 juillet 1985, le Département est compétent pour élaborer et mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles (ENS). Cette politique vise prioritairement à préserver, reconquérir et valoriser des espaces qui présentent des fonctions écologiques remarquables.

Dans le cadre du Schéma Départemental des Espaces Naturels (SDEN), le Département du Bas-Rhin a acquis des terrains sur les sites du Woerr et de la Grossmatt, qu'il gère en régie.

Le présent rapport propose à la Commission Permanente de décider d'approuver les différents programmes d'actions en termes de gestion des sites, d'études et de partenariats à conclure pour l'année 2017 sur ces 2 sites ENS gérés en régie.

Dans le cadre du Schéma Départemental des Espaces Naturels (SDEN), le Département du Bas-Rhin a acquis des terrains qu'il gère et restaure afin de sauvegarder et valoriser le patrimoine naturel soit en partenariat, soit en régie.

Une partie des sites classés en Espaces Naturels Sensibles (ENS) est géré par des associations dans le cadre de conventions, par exemple, la convention entre le Département du Bas-Rhin et le Conservatoire des Sites Alsaciens (CSA).

#### **I. Travaux de gestion des ENS**

Dans le cadre de sa politique Espaces Naturels Sensibles (ENS), le Département est propriétaire d'un certain nombre de sites sur le territoire du Bas-Rhin (237 ha sur 19 sites).

Le vaste ENS de la Grossmatt a été acquis en 2013. Ce site accueille une très grande variété d'espèces rares et menacées liées aux zones humides et constitue un élément fort de la biodiversité.

Les inventaires menés depuis 3 ans ont permis de révéler cette extraordinaire richesse.

Le plan de gestion d'un ENS permet de proposer des orientations pour l'action du Département sur 6 ans. Il identifie des travaux et les interventions de restauration nécessaires au bon fonctionnement de cet écosystème.

Pour 2017, il est proposé que les travaux portent sur la poursuite de la restauration de zones humides dégradées (création de mares, enlèvement d'un dépôt d'amiante, restauration d'une prairie dégradée...) sur le site de la Grossmatt.

Il est proposé que ces travaux soient réalisés en régie par le Parc Départemental d'Erstein à hauteur de 49 000€.

## **II. Etudes et opération d'entretien courant**

L'ENS de la Grossmatt a été acquis dans la perspective notamment d'en faire une vitrine de la politique ENS du Département. La valorisation pédagogique est l'une des actions engagées en 2016 sur les modalités de cette valorisation : sentiers, panneaux, observatoires, visites guidées. Pour cela, le plan de gestion a identifié les secteurs les plus sensibles à la fréquentation.

En complément, des éléments du patrimoine naturel font l'objet de suivis réguliers qui permettent d'évaluer la pertinence des interventions.

Sur l'ENS du Woerr et celui de la Grossmatt, des petits travaux d'entretien sont également proposés (entretien de la végétation, gestion des mares).

Concernant ces travaux d'entretien courant, il est également proposé à la Commission Permanente qu'ils soient réalisés en régie par le Parc Départemental d'Erstein à hauteur de 8 662 €.

Pour certains d'entre eux, le Parc pourrait faire appel à des entreprises de réinsertion de bénéficiaires des minimas sociaux (démarche expérimentée en 2016).

Enfin, il est proposé de reconduire la surveillance du site de l'ENS du Woerr et la maintenance des équipements du site à hauteur de 8 000€ et de renouveler la convention conclue avec l'Office National des Forêts (ONF) à cet effet.

## **III. Suivi foncier**

Depuis 2010, le conventionnement avec la SAFER Alsace (Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural) vise à permettre un travail partenarial plus actif et durable entre le Conservatoire des Sites Alsaciens et les agriculteurs.

Il est proposé de reconduire pour l'année 2017 la démarche partenariale ainsi engagée à hauteur de 1 920 €.

Le maintien de ce partenariat se justifie notamment au regard des projets fonciers impliquant le Département, notamment en ce qui concerne les mesures compensatoires.

Il permet de suivre les mouvements fonciers au sein des zones de préemption 'Espaces Naturels Sensibles'. Cette veille foncière, dessinée autour des secteurs historiques d'intervention de la politique ENS, est un outil d'information et fournit un cadre de travail plus consensuel avec les acteurs du monde agricole.

#### IV. Propositions financières

Pour ces différentes actions sur les 2 sites gérés en régie par le Département (ENS du Woerr, ENS de la Grossmatt), il est proposé de répartir les dépenses de la façon suivante :

- **Travaux de gestion des ENS** : 49 000 € pour la réalisation de travaux de restauration et de gestion écologique sur les ENS en lien avec le Parc Départemental d'Erstein (restauration de milieux humides, de roselières,...)
- **Etudes et opération d'entretien courant** : 29 662 € pour les études et l'entretien courant des ENS (entretien de la végétation, gestion des mares, convention ONF – 8 000 €, prestataires, ...) ;
- **Suivi foncier** : 1 920 € pour le partenariat avec la SAFER.

Il est proposé que les marchés d'études soient examinés en cours d'année dans la procédure d'appel d'offre.

Ces interventions bénéficieraient de cofinancements importants de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse (de 50% à 80%) dans le cadre du contrat-cadre conclu entre le Département du Bas-Rhin et l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse.

Il est proposé d'inscrire les crédits suivants à prélever sur les enveloppes budgétaires correspondantes :

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
40718	23-231788-738	115 000,00 €	115 000,00 €	49 000,00 €
29346	65-65737-738	10 000,00 €	10 000,00 €	8 000,00 €
29393	65-6574-738	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
35220	65-65734-738	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
1691	011-6188-738	12 000,00 €	12 000,00 €	8 662,00 €
32047	011-6188-738	2 000,00 €	2 000,00 €	1 920,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :*

- *décide de la réalisation, par le Parc Départemental d'Erstein, des travaux de restauration sur les 2 sites gérés en régie par le Département pour un montant total de 49 000 € ;*
- *décide du projet de programme d'actions liées à la gestion des propriétés Espaces Naturels Sensibles pour un montant total de 29 662 €, dont l'attribution d'une subvention de 8 000€ à l'ONF ;*
- *décide du programme d'actions du suivi foncier de la SAFER pour un montant de 1 920 €*
- *autorise la poursuite des partenariats afférents à ces différentes actions (SAFER, ONF) ;*

*- autorise le Président du Conseil Départemental à signer tous les documents et conventions dont les projets sont annexés à la présente délibération, et à solliciter des cofinancements.*

*Ces dépenses sont justifiables au titre de l'article L.331-3 du Code de l'Urbanisme.*

Strasbourg, le 04/05/17

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'F. Bierry', with a long horizontal stroke extending to the right.

Frédéric BIERRY